

# SIGNALÉTIQUE D'INTERPRETATION DU TERRITOIRE

ETUDE "BOITE A OUTILS DE DEVELOPPEMENT DU  
VELO TOURISME"



www.enmieux.be



LE FONDS EUROPÉEN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL  
ET LA WALLONIE INVESTISSENT DANS VOTRE AVENIR



Wallonie



LE CENTRE D'INGÉNIERIE  
TOURISTIQUE DE WALLONIE

## Pro Velo

[www.provelo.org](http://www.provelo.org)

Pro Velo asbl/vzw  
Rue de Londres 15 Londenstraat  
Bruxelles 1050 Brussel  
TVA/BTW BE0449.049.820





## TABLE DES MATIERES

Introduction.....	2
Eléments de gouvernance de signalétique .....	3
Le contenu des panneaux.....	4
Informations générales .....	4
Les cartes.....	5
Les sites d'intérêts touristiques.....	6
Les éléments d'interprétation du territoire .....	6
Conception du panneau de signalétique du territoire .....	8
Organisation .....	8
Typographie.....	10
Charte graphique.....	10
traduction.....	11
Des panneaux originaux .....	11
L'emplacement.....	13
Les lieux d'implantation .....	13
Quelques conseils pratiques pour la mise en place de panneaux .....	14
La fréquence de mise à jour .....	15
Les matériaux et la taille des panneaux .....	16
Les matériaux .....	16
Recommandations générales .....	16
Quels matériaux ?.....	16
La taille des panneaux .....	17
Entretien et durabilité des panneaux.....	18
conclusion.....	19
Annexe.....	20
Solutions pour mettre en évidence des informations de service « privés ».....	20
Bibliographie.....	21



## INTRODUCTION

L'interprétation du territoire est primordiale lors d'une expérience touristique à vélo :

- **Du côté des gestionnaires, l'interprétation du territoire est un moyen privilégié de mettre en avant les atouts et la beauté de leur territoire et de leur culture locale.** Les éléments d'interprétation du territoire vont permettre d'insister sur l'histoire de la région et d'attirer l'attention des usagers sur des lieux ou pratiques remarquables. L'intention est donc de susciter l'intérêt du vélotouriste, l'amenant ainsi à la découverte d'un territoire.
- Parallèlement, **pour les cyclistes**, ces éléments sont un outil essentiel pour profiter au mieux de leur périple en s'imprégnant de la culture locale. Traverser une région à vélo sans s'en imprégner aurait peu d'intérêt. Les éléments d'interprétation du territoire poussent à s'arrêter, à prendre le temps, à ouvrir son esprit et ses yeux **pour découvrir et comprendre le lieu qui les entoure.**

**Les éléments d'interprétation du territoire permettent une interaction indirecte entre les gestionnaires et les usagers, un transfert de connaissance et d'informations.**

Néanmoins, **l'interprétation du territoire ne peut s'envisager de manière isolée sur l'itinéraire ou sur l'aire de repos.** Elle doit être co-construite avec les acteurs locaux pour définir son contenu et sa pertinence, ainsi que pour la bonne gestion des entretiens des aménagements. En terme de contenu, elle doit reprendre d'autres éléments de signalétiques indispensables à la bonne compréhension du territoire et de l'itinéraire par l'utilisateur (cartes, descriptifs de l'itinéraire, etc).

Pour rappel, le Référentiel des aires d'arrêt (CITW+) préconise les différents éléments de signalétiques en fonction de la typologie des aires :

	Aire 30 "départ-arrivée"	Aire 15 "pause longue"	Aire 5 "pause courte"
Information touristique	Indispensable	Recommandé	/
Information service (HRC, urgence, localisation ...)	Indispensable	Indispensable	Indispensable
Panneau de signalisation des prochaines aires	Indispensable	Indispensable	Indispensable
Eléments d'interprétation paysagère, culturelle ou touristique	Recommandé	Facultatif	/

Source : Référentiel des aires de repos – CITW+ (p.30)

En cela, **la signalétique d'interprétation du territoire est une information qui doit toujours être mise en contexte et en lien avec les informations primaires sur le lieu et l'itinéraire.**



## ELEMENTS DE GOUVERNANCE DE SIGNALÉTIQUE

La mise en place d'un panneau signalétique relève à la fois d'un niveau supra (cohérence de la charte graphique sur un territoire élargi, mise en page général du RIS...) et du niveau local (apport d'infos pratiques, éléments d'interprétation du territoire...) et ne peut être réalisée par un acteur seul. Pour qu'un panneau soit le plus pertinent possible et surtout, s'insère au mieux dans le reste de l'itinéraire, un plan d'implantation générique sur tout l'itinéraire (carte définissant la fréquence d'implantation, les types de RIS) est nécessaire. Pour une meilleure compréhension des enjeux de chacun, une concertation entre les différents acteurs est indispensable.

Ainsi, la maîtrise d'ouvrage d'un panneau doit être le gestionnaire de l'infrastructure certes, mais pour chaque nouveau panneau reprenant des éléments d'interprétation du territoire, la concertation locale (lieu d'implantation, infos à reporter...) avec les acteurs locaux est le maître mot. Les acteurs à inclure à la démarche sont notamment les Maisons du Tourisme et/ou le Syndicat d'Initiative pour déterminer les contenus. A cette étape, il est déjà possible de déterminer lequel de ces acteurs sera en charge de la mise à jour des informations inscrites sur le panneau.

Pour les aspects de graphisme, une concertation (choix de la composition générique, des couleurs, des infos pérennes/caduques, des logos, des textes génériques, etc.) doit avoir lieu entre les différents partenaires à l'échelle de l'itinéraire afin de définir une ligne et une charte graphique reproductible (simplicité, lisibilité, attractivité traduction).

Enfin, l'entretien peut être confié soit au maître d'ouvrage de l'infrastructure si cette tâche est incluse dans un planning existant (coupe des végétaux, entretien des barrières contrôle d'accès...), soit à un représentant local (la commune), qui doit être désigné dès la mise en place du panneau, avec un planning type d'intervention /an et un cahier des charges simple des vérifications.

La mise en place de cette gouvernance dès le début de la réflexion peut permettre d'éviter les incohérences, les erreurs ou les redites entre les différents panneaux de l'itinéraire ; mais aussi des conflits futurs qui concerneraient l'entretien, voir la mise à jour des informations.



## LE CONTENU DES PANNEAUX

Le but des éléments d'interprétation du territoire est donc de donner à l'utilisateur des **clés pour comprendre l'espace qu'il est en train de découvrir**. Les panneaux qui abordent l'interprétation du territoire doivent présenter de manière synthétique les informations essentielles concernant l'itinéraire, en plus des informations concernant le territoire, de sorte à attiser la curiosité du cycliste sans le perdre.

### INFORMATIONS GENERALES

De fait, chaque fois que des éléments d'interprétation du territoire apparaîtront sur des panneaux, ils devront au préalable reprendre les informations générales suivantes :

- le nom de l'itinéraire,
- son logo
- un court texte explicatif présentant l'itinéraire.

Il est primordial de privilégier des textes clairs et synthétiques mais aussi et surtout une **homogénéité** entre les différents panneaux de l'itinéraire. Des panneaux présentant une police différente ou une organisation complètement alternative dans chaque nouvelle aire d'arrêt risquerait de désorienter l'utilisateur.

Par ailleurs, il est possible (facultatif) de renseigner

- des numéros d'urgence sur les panneaux tels que le 112.
- les coordonnées de la **Maison du Tourisme**,
- les coordonnées du gestionnaire du panneau ou de l'itinéraire

Bienvenue sur l'un des itinéraires du réseau régional et interdépartemental des Véloroutes et Voies Vertes de Bretagne.

Cette voie verte a été réalisée par le Conseil général du Morbihan dans le cadre de son Plan Vélo Départemental, avec le soutien financier du Conseil Régional de Bretagne.



#### Informations pratiques

Office de tourisme de Ploermel : 02 97 74 02 70  
Office de tourisme de Malestroit : 02 97 75 14 57

Pays Touristique de l'Oust à Brocéliande : 02 97 73 33 33



Liaison SNCF la plus proche : gare de Questembert, à 35 Km au sud de Malestroit.

Figure 1: Partie d'un panneau d'interprétation du territoire présentant le texte introductif et les informations pratiques

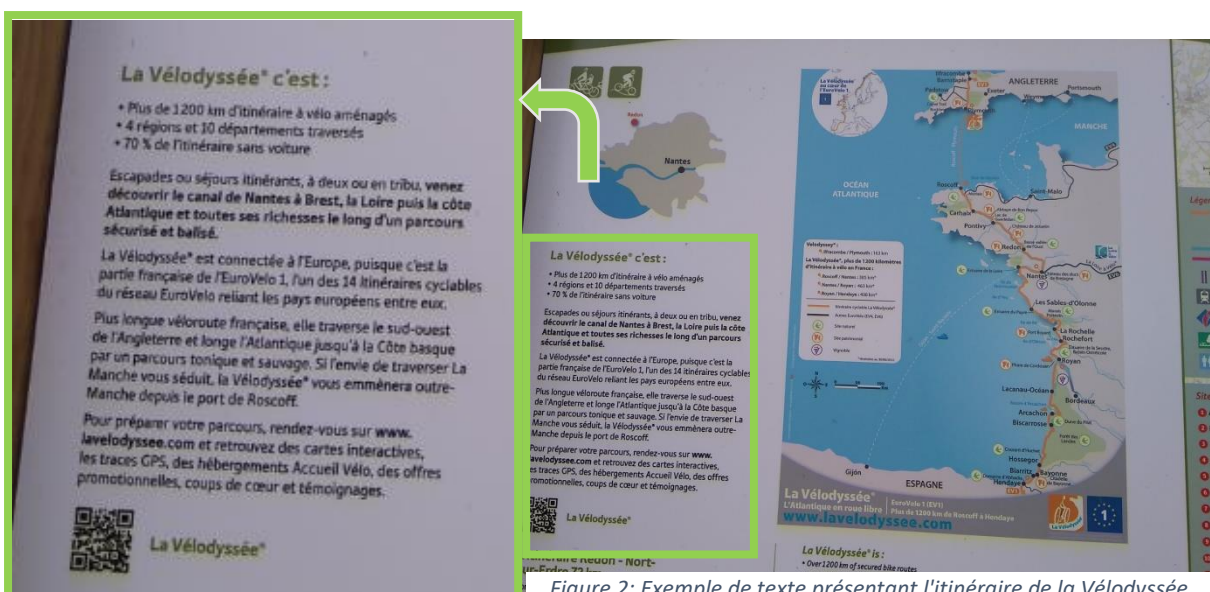


Figure 2: Exemple de texte présentant l'itinéraire de la Véloodyssée



Ces données peuvent être communiquées grâce à un QR code ou un lien vers leur site web, et ce afin que les usagers puissent prévenir en cas de dégradation ou pour tout autre problème. Si le gestionnaire du panneau décide d'indiquer ces numéros, il faut veiller à ce qu'ils soient présents à un endroit lisible par tous et notamment par les personnes à mobilité réduite (le bas du panneau est à privilégier).

## LES CARTES

Les textes de présentation sont accompagnés de cartes permettant à l'utilisateur de se repérer sur l'itinéraire. Les panneaux doivent donc intégrer :

1. **Une carte générale de situation de l'itinéraire** au sein de la région traversée et des réseaux points nœuds et touristiques existants, **qui indique précisément l'endroit où se trouve l'utilisateur**
2. **Une carte de section** couvrant approximativement une journée à vélo et indiquant au minimum les éléments suivants :
  - Les boucles de décrochage **importantes**, les autres itinéraires cyclables (points nœuds inclus)
  - Les pôles de populations et de services
  - Les gares et parkings donnant accès à l'itinéraire
  - Les aires d'arrêt
  - Les distances entre les différentes étapes

**Sur la carte de section, le fond de carte doit être simple**, il n'est pas nécessaire par exemple de faire apparaître les courbes de niveau, la complexité du réseau hydrographique, etc.

Si l'on se trouve sur une aire 15 et 30, et pour autant que ces éléments soient présents sur le territoire couvert par la carte, d'autres informations seront ajoutées :

- Les éléments d'interprétation du territoire s'ils doivent être localisés
- Les sites d'intérêts touristiques
- Les Maisons du Tourisme, Syndicats d'Initiative et Offices du Tourisme



Figure 3 : Exemple de panneau situé sur la Véloodyssée, alimenté par une carte générale ainsi qu'une carte de section sur laquelle sont indiqués les points d'intérêt de cette dernière, et enfin les éléments d'interprétation du territoire sous forme de photo et courts textes descriptifs (sur la carte de section, à droite)

**Il est tout à fait déconseillé d'indiquer les informations liées à des services privés** comme les hôtels, restaurants ou commerces directement sur le panneau. La publicité est elle aussi à proscrire des panneaux. **Pour la durabilité du panneau et la facilité de mise à jour, il faut privilégier les informations durables.**



De surcroît, pour plus de clarté il est recommandé de créer une charte graphique des symboles qui identifient les informations sur la carte. Cela permettra plus de lisibilité pour les usagers.

Enfin, sur la carte de section peuvent aussi être indiquées certaines boucles de décrochage. Attention à ne pas indiquer tous les chemins qui bifurquent de l'itinéraire principal ce qui risquerait de rendre la carte illisible, un choix est à opérer pour indiquer uniquement les boucles permettant de rejoindre un point d'intérêt présenté sur le panneau, ou bien un itinéraire majeur type RAVeL ou itinéraire régional de longue distance. Pour la bonne compréhension, ces boucles de décrochage doivent être représentées dans une autre couleur ou trait que l'itinéraire principal.



Figure 4: Panneau d'interprétation du territoire sans carte ce qui ne permet pas au cycliste de se repérer sur l'itinéraire

### LES SITES D'INTERETS TOURISTIQUES

Comme évoqué ci-dessus, en fonction de la présence de sites d'intérêts touristiques à proximité de l'itinéraire, les panneaux peuvent reprendre des éléments touristiques tels que :

- Sites à visiter (musées, éléments de patrimoine, etc)
- Zones naturelles
- Zones récréatives (parc récréatif, activités de pleine nature, etc)
- ...

**Ces éléments sont à reprendre sur la carte directement, par l'usage d'un symbole** défini dans la charte graphique. Le nom du site touristique doit aussi être mentionné.

Pour être mentionnés sur l'itinéraire, ces sites doivent se trouver à une **distance raisonnable** de l'itinéraire, c'est-à-dire à **maximum 5 km**. Au-delà de cette distance, les usagers ne s'y rendront pas car cela constituerait un détour trop important sur leur journée de voyage. Néanmoins, un point de grand intérêt (type site Unesco) peut être repris même s'il est situé à plus de 5 km. Ce type de centre d'intérêt fait généralement l'objet d'une halte plus importante (plusieurs heures) qui a été planifiée par le cycliste dans son itinéraire.

Dans le cas des sites situés en-dehors de l'itinéraire, il faut ajouter sur la carte la **bifurcation** depuis l'itinéraire qui permet de rejoindre ce point. Sur l'itinéraire, il sera aussi nécessaire de rappeler l'embranchement à l'aide d'un panneau directionnel.

### LES ELEMENTS D'INTERPRETATION DU TERRITOIRE

Enfin, les éléments d'interprétation du territoire seront ajoutés si les autres informations indispensables concernant l'itinéraire ont bien été renseignées sur l'aire de repos.

Dans certains cas, interprétation du territoire et points d'intérêt touristique se superposent lorsqu'une infrastructure touristique a été développée pour sur place. C'est par exemple le cas d'un (éco-)musée, ou un sentier didactique dans une zone naturelle.



**Le but est d'attiser la curiosité de l'utilisateur en lui donnant de brèves informations contextuelles sur l'élément choisi. Pour ce faire, les images et photos sont indispensables, associées à un court texte descriptif.**

Il est primordial de **sélectionner** les éléments du territoire qui seront apposés sur le panneau. Le but n'est pas de retracer toute l'histoire d'un lieu ou d'un territoire mais bien d'émerveiller, et donner envie d'en apprendre plus si la thématique intéresse l'utilisateur.

Tout comme les points d'intérêt touristique, **il est recommandé de n'indiquer que les points situés jusqu'à 5 km de l'itinéraire principal**, d'indiquer les boucles de décrochage et de signaler sur l'itinéraire le décrochage.





## CONCEPTION DU PANNEAU DE SIGNALÉTIQUE DU TERRITOIRE

### ORGANISATION

Des panneaux surchargés d'informations ne seront pas lus. Pour cette raison il est primordial de n'indiquer que les **informations essentielles** sur les panneaux. Les images accrochent le regard et donneront envie de lire, les textes doivent être courts. Les images suscitent l'intérêt d'un arrêt ou d'un détour pour découvrir les endroits représentés.

Plusieurs possibilités existent :

1. **Créer un seul panneau reprenant toutes les données** : informations générales, cartes, points d'intérêts touristiques et éléments d'interprétation du territoire (exemple figure 3 ci-dessus).

Dans ce cas, la quantité d'informations à placer sur le panneau limite la place disponible pour l'interprétation du territoire. Il est conseillé de n'insérer que trois ou quatre images représentant les points d'intérêts évoqués, selon deux options :

- Insérer sur la carte de section des encadrés avec les images et un court texte explicatif (figure 3 ci-dessus)
- Placer les images / photos pour l'interprétation du territoire à côté de la carte de section et les accompagner d'un court texte explicatif (figure 5 ci-contre)

Cette option présente l'avantage de ne concevoir qu'un seul panneau (gain de coût d'impression et conception, d'entretien). Néanmoins **le désavantage principal est la quantité d'information à y apposer qui peut rendre le panneau peu lisible.**



Figure 5 : Via Rhôna : les points d'intérêts sont présentés à côté de la carte

2. **Présenter l'information sur plusieurs panneaux** (figure 6 ou 11) : ci-dessous un exemple d'organisation de panneau, en version recto-verso ou double. Les encadrés en bleu correspondent aux différentes cartes et éléments cartographiques qui doivent être présents

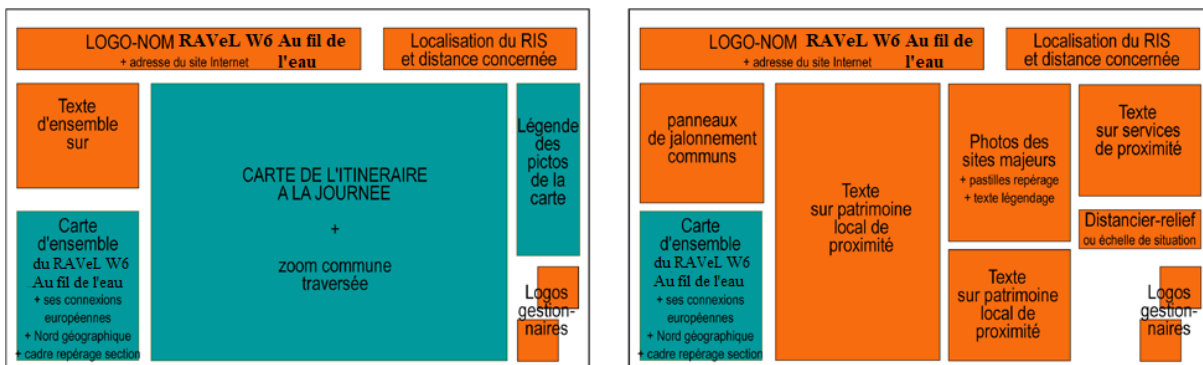


Figure 6: Composition type d'un panneau d'interprétation du territoire en version double ou recto-verso



sur le panneau, tandis que les encadrés en orange renvoient aux textes, images et logos à insérer.

3. **Utiliser un panneau séparé pour les éléments du territoire** (figure 7) : les éléments d'interprétation du territoire peuvent être repris sur la carte, s'il est nécessaire de les localiser, ou simplement en colonnes reprenant au minimum une photo ou dessin et un court texte explicatif.



Figure 7 : panneau reprenant spécifiquement les informations remarquables de l'itinéraire sur une carte de section

Cette option a le désavantage de devoir éventuellement reproduire des éléments déjà présents sur les autres panneaux (ci-dessus la carte de section). **Elle présente par contre l'avantage d'alléger l'information communiquée par panneau.** Elle donnera plus facilement l'envie de lire et de s'y arrêter, et plus d'espace peut être consacré à l'image.

Dans ce cas, il est recommandé de rassembler tous les panneaux au sein d'une même zone « signalétique » au sein de l'aire.

4. **Concevoir un panneau de manière interactive** pour mettre en évidence un élément particulier du paysage (figure 8)

Un texte explicatif n'est pas toujours indispensable pour mettre en évidence un élément du territoire ou un paysage. Un panneau interactif peut être relativement simple à concevoir : un simple cadre tel que l'illustre la photo à droite. Mais aussi une fente dans le panneau forçant l'utilisateur à y plonger le regard et découvrir un point de vue particulier accompagné d'un court texte descriptif, une « table d'orientation », etc. Les spécialistes de la scénographie regorgent d'imagination pour proposer des panneaux originaux.



Figure 8: Cadre mettant en valeur un élément particulier du paysage (Fulda-Radweg R1, Land de la Hesse, Allemagne)



## TYPOGRAPHIE

Une **typographie simple, unie, sans fioriture, sans empattement** permettront à tous les types d'utilisateurs de lire les informations (enfants, personnes déficientes visuellement incluses). Il est aussi recommandé que **les mots soient nettement séparés et de ne pas écrire un mot en majuscules**.

La **taille de police** dépendra quant à elle de la distance de lecture, selon le tableau ci-dessous.

**Tableau de taille des caractères**

Distance de lecture :	Taille des caractères :
50 cm	8 à 10 mm
100 cm	2 cm
300 cm	4 cm
<b>Grande distance</b>	Distance en cm / 100

Source : Guide d'aide à la construction d'un bâtiment accessible, p.126, édition 2017

Enfin, il faut **veiller au contraste entre la couleur de police et le fond du panneau** : le contraste doit être d'au moins 70%. Le contraste est « *la différence d'intensité des couleurs entre des zones présentées simultanément dans le champ visuel. Pour obtenir un contraste d'au moins 70%, la couleur la plus pâle doit avoir un indice de réflexion de la lumière égal ou supérieur à 70% de celui de la couleur la plus foncée* » (source : Guide d'aide à la construction d'un bâtiment accessible, p. 130, édition 2017).

Des informations détaillées quant à la conception des panneaux à destination des personnes déficientes visuelles pourront être obtenues auprès de l'asbl Acces-i : [www.accesi-i.be](http://www.accesi-i.be)

## CHARTRE GRAPHIQUE

Comme déjà évoqué plus haut, il est fondamental de garder une certaine **homogénéité** entre les différents panneaux d'un même itinéraire afin d'en assurer la cohérence. Pour ce faire, il est recommandé de créer ou d'appliquer une **charte graphique** existante. En effet, la charte graphique permet de créer un langage commun entre les différents panneaux en indiquant la police à utiliser, sa taille, la dimension des images ou des cartes, les couleurs, etc. Faire appel à un graphiste pour organiser les informations et faire éventuellement une proposition de charte graphique est plus que recommandé.

Néanmoins, il est possible pour chaque panneau d'insérer une **zone de libre expression** qui permettra à l'institution conceptrice de mettre en valeur le patrimoine local plus facilement. Par exemple, les gestionnaires de chaque panneau pourraient utiliser une autre typographie **au niveau de l'encadré local et notamment de la description des points d'intérêts**. Ou encore, si le lieu a un passé en lien avec l'histoire romaine, la description du point d'intérêt pourrait utiliser une image représentant un parchemin avec une police originale faisant référence à l'époque romaine.

Comme expliqué plus haut, il est essentiel d'assurer un mode de présentation des éléments qui soit cohérent pour chaque panneau d'un même itinéraire. Ceci est indispensable pour créer des panneaux lisibles et attractifs.

Enfin, en fonction du subventionnement partiel ou total par le Commissariat Général au Tourisme, il y aura lieu de tenir compte du logo adéquat. Le logo est disponible sur [www.tourismewallonie.be/logos](http://www.tourismewallonie.be/logos).



## TRADUCTION

En fonction du territoire traversé et du public attendu, la traduction doit être envisagée, même si elle a tendance à « alourdir » le panneau. Une solution est de ne traduire que les informations jugées essentielles.

Les éléments d'interprétation du territoire seront dans ce cas illustrés essentiellement par l'image et résumés en une seule phrase synthétique traduite.

## DES PANNEAUX ORIGINAUX

Pour rendre des panneaux plus originaux et permettre aux usagers d'avoir accès à plus d'informations sans pour autant surcharger les panneaux, il existe plusieurs solutions :

- **intégrer des QR codes** sur les panneaux, notamment pour évoquer un point d'intérêt. Ce QR Code renvoie vers une page internet contenant plus d'informations comme la page web du lieu en question, la page de la Maison du Tourisme (MT), etc. Il est important de rediriger directement vers la bonne page et non la page d'accueil générale. Par exemple, s'il s'agit de donner des informations sur la Maison du tourisme, le QR code renverra directement vers la page « en pratique » qui renseigne l'adresse et les heures d'ouverture. Pour donner plus d'informations sur un site touristique, on privilégiera la page « accueil » qui présente succinctement le lieu.



Figure 9: Panneau d'interprétation du territoire sur la ViaRhôna avec un QR code sur le bas du panneau

Figure 9bis : Image issue de la fiche de la FRW pour réaliser une signalétique touristique autour du patrimoine rural

- Mettre en place des **panneaux interactifs digitaux**. Ces derniers nécessitent une alimentation électrique et un certain contrôle social afin d'éviter les dégradations, ils ne pourront pas être installés partout. Il peut être intéressant de les placer par exemple à proximité d'une Maison du Tourisme de sorte à ce que les usagers puissent avoir des informations complémentaires, même si l'accueil est fermé. La page d'accueil de l'écran peut être organisée en reprenant les informations essentielles présentes sur un panneau classique. A partir de cette page, les usagers peuvent cliquer sur un lieu sur la carte, ou sur un texte de présentation afin d'avoir plus d'informations. Cela permet de conserver le côté synthétique du panneau d'interprétation du territoire, tout en laissant au cycliste la possibilité d'avoir accès à des informations complémentaires facilement.



- Allier panneau classique et numérique : ne présenter que des photos ou des titres et renvoyer le lecteur vers des applications mobiles. Celles-ci lui permettront d'avoir des informations complémentaires sur l'itinéraire ou sur des points d'intérêts, d'organiser son trajet, etc.
- Mettre en place **les panneaux de manière à créer un mouvement en les lisant** : en les disposant par exemple en triptyque afin de tourner autour.
- **Les panneaux peuvent aussi mettre en avant un patrimoine local tout en gardant une harmonie entre les différents panneaux d'interprétation** d'un même itinéraire, comme sur la photo ci-contre. L'objectif ici est de provoquer la curiosité de l'utilisateur qui est invité à s'arrêter face à ce soldat qui semble lui en donner l'ordre. Le point négatif d'un tel panneau reste son coût, à l'achat mais aussi en cas de dégât et de nécessité de le remplacer.



Panneau scénographique pour l'interprétation d'un site (Source : T.V.B : <https://www.tvb.be/signaletique-et-scenographie>)

Ces exemples ne sont que des **recommandations** pour augmenter l'attractivité des panneaux mais ne doivent pas faire oublier de veiller à la cohérence et à la lisibilité des panneaux.



## L'EMPLACEMENT

### LES LIEUX D'IMPLANTATION

Comme précisé en introduction, les éléments d'interprétation du territoire sont à implanter à certains lieux précis. L'erreur à ne pas commettre est d'en installer partout.

Comme recommandé dans le Référentiel des aires d'arrêt (CITW+), les éléments d'interprétation du territoire seront placés **sur les panneaux des aires 30 ou 15** : ils sont **recommandés sur les premières et facultatifs sur les secondes**. Nous déconseillons d'en installer entre les aires ou sur des aires 5. En effet, il faut introduire des éléments d'interprétation du territoire sur les points d'arrêt de l'itinéraire et dans des lieux où les usagers ont une forte probabilité de s'arrêter. C'est pendant leur moment de pause qu'ils prendront le temps de lire les panneaux et non lorsqu'ils sont en route et viennent de s'arrêter quelques kilomètres plus tôt.

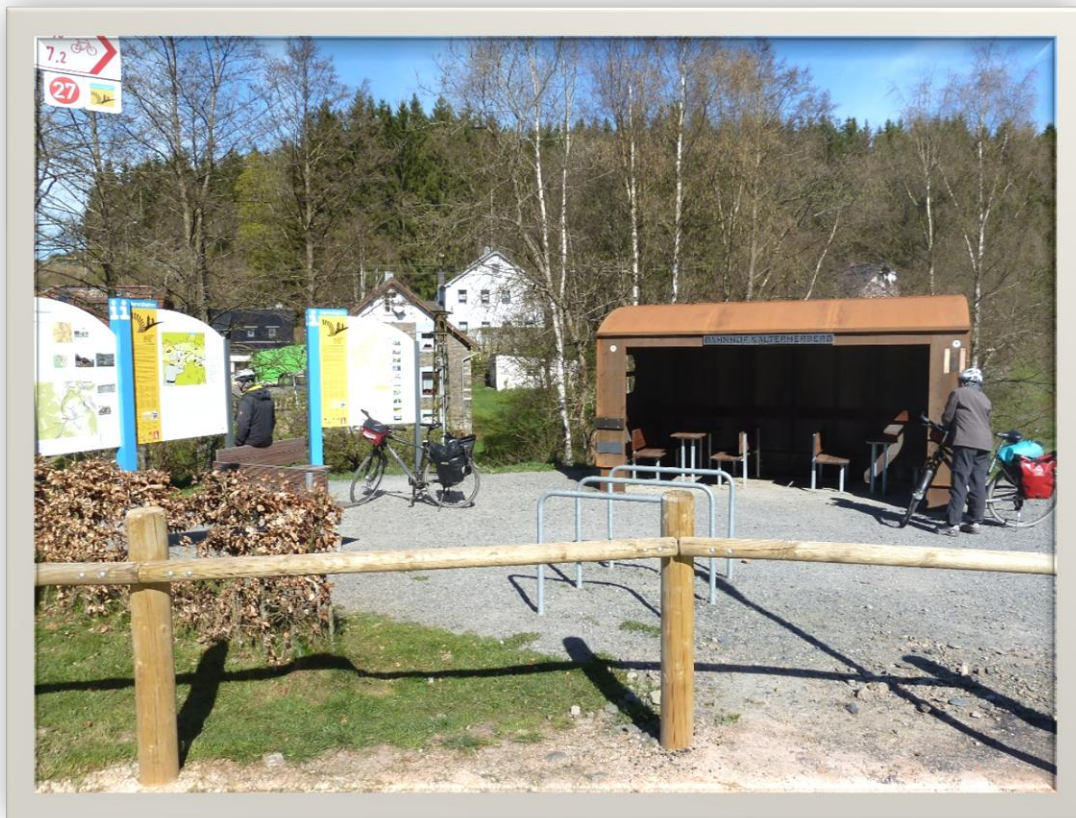


Figure 10: Panneaux d'interprétation du territoire implantés dans une aire d'arrêt de la Vennbahn

Le choix de placer des éléments d'interprétation du territoire sur les aires 15 doit se faire en fonction de la pertinence réelle sur l'aire. **Le lieu de l'aire 15 doit présenter un intérêt particulier (panorama, lieu marquant doté d'une histoire, pratique locale, etc.) et le panneau doit apporter des informations complémentaires** qui ne sont pas déjà inscrites sur un autre panneau implanté quelques kilomètres en amont ou en aval.



Enfin, dans le but d'éviter les dégradations, et quand c'est possible, **installer le panneau dans un lieu permettant un fort contrôle social est toujours recommandé** (en ville, un lieu de passage comme la proximité d'une gare ou des commerces est à privilégier, plutôt qu'à proximité d'un entrepôt).

### QUELQUES CONSEILS PRATIQUES POUR LA MISE EN PLACE DE PANNEAUX

L'un des éléments à prendre en compte lors de l'installation de panneaux est le lieu dans lequel il s'intègre. Le panneau doit être hors cheminement, **un espace suffisant de minimum 2 m devant le panneau doit être prévu**, autant pour les cyclistes qui ne désirent pas nécessairement descendre de leur vélo, que pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite, ou pour ne pas gêner la circulation



Figure 11 : Panneau d'interprétation du territoire en Baie de Somme sous forme de triptyque en triangle

des usagers à proximité. Afin d'être lus, **les panneaux doivent être situés à proximité immédiate du passage des cyclistes ou à proximité d'un parking vélo.**

Ils doivent être placés de façon à simplifier la lecture et à la rendre agréable. Nous recommandons **d'exploiter les deux faces du panneau, ou d'avoir recours à des doubles panneaux ou des triptyques** afin de pouvoir tourner autour et créer du mouvement.

Il est aussi important de faire attention à l'environnement direct du panneau afin qu'il ne soit pas abimé par des facteurs naturels. Par exemple, placer un panneau près de résineux ou trop proche d'une végétation haute risque de diminuer la durée de vie de ce dernier ou d'en augmenter sa fréquence d'entretien.

Enfin, une **attention particulière sera donnée à l'accès au public à mobilité réduite et aux enfants**. La hauteur d'implantation et l'inclinaison des panneaux doivent permettre leur lecture par les publics précités.



## LA FREQUENCE DE MISE A JOUR

La fréquence de mise à jour dépend des informations qui se trouvent sur les panneaux. Si ne s'y trouvent que des informations durables et « publiques », il y aura peu de mises à jour à réaliser.

Toutes les informations citées ci-dessus (informations générales, cartes de section, éléments touristiques et d'interprétation du territoire) ne nécessitent pas de mise à jour fréquente. Cependant, l'intégration des QR codes ou la réalisation de panneaux interactifs nécessite au moins une mise à jour annuelle pour vérifier que les pages vers lesquelles ils renvoient soient toujours existantes.





## LES MATERIAUX ET LA TAILLE DES PANNEAUX

### LES MATERIAUX

#### Recommandations générales

Si nous pouvons faire des recommandations précises en ce qui concerne le contenu et l'emplacement des panneaux, nous proposons de laisser les maîtres d'ouvrages libres de choisir les supports et mobiliers à leur convenance (métal, bois, plastique recyclé), en concertation évidemment avec les autres opérateurs de l'itinéraire, en particulier ceux chargés de l'entretien. Cette entente est indispensable pour maintenir la cohérence de l'itinéraire dont nous parlions plus tôt.

Toutefois, certains éléments sont à prendre en compte au moment du choix. Ils sont décrits ci-dessous mais peuvent-être retrouvés dans le Référentiel des aires de repos (CITW+) d'où les informations sont extraites.

- **Choisir des matériaux qui s'insèrent dans le territoire** : Le mobilier abritant le panneau devra respecter la charte d'aménagement de l'itinéraire et/ou du territoire concerné s'il en existe une. Il s'agira d'utiliser des matériaux qui mettent en valeur le patrimoine local et s'y intègrent facilement de sorte à créer un ensemble cohérent. Il faut aussi veiller à l'environnement du panneau lors du choix du matériau (ensoleillement, humidité, pluie, vent, etc) afin de déterminer quel matériau aura la durée de vie la plus longue.
- **Des matériaux durables à l'impact environnemental le plus faible possible** : la pratique du tourisme à vélo s'inscrivant dans le mouvement de tourisme durable, dans la mesure du possible il est intéressant de prendre en compte l'impact environnemental des matériaux utilisés et leur origine.
- **Des matériaux qui se répareront et remplaceront facilement** : Le mobilier choisi devra permettre un remplacement aisé des contenus à un coût raisonnable.

#### Quels matériaux ?

De manière plus précise, nous évoquons à présent les matériaux qui peuvent être utilisés pour la signalisation d'information touristique. Ces informations sont tirées du Référentiel des aires de repos (CITW+).

Il est conseillé d'adapter les matériaux en fonction du milieu dans lequel s'insère le panneau. Ainsi, en milieu urbain de l'aluminium ou du métal de 6-8mm peut convenir à condition qu'il s'insère dans le reste de l'environnement. En milieu rural, le bois est une bonne option. Le plastique recyclé peut aussi être une option intéressante.

Deux matériaux sont souvent privilégiés pour la signalétique, que nous détaillons ci-après :

1. Le bois : nous recommandons de
  - Privilégier un bois labellisé FSC ou PEFC (idéalement FSC 100%).
  - Veiller à choisir un bois dont la classe de durabilité est adaptée à une exposition extérieure afin de favoriser une durée de vie maximale du matériau.
  - Si possible, privilégier des essences locales, et/ou adaptées au vieillissement.

Enfin, il faut tenir compte du fait que les mobiliers en bois requièrent une fréquence d'entretien plus élevée (passage 1 à 2 fois par an) et sont plus souvent soumis au vandalisme.



2. Le métal : il présente des caractéristiques techniques intéressantes pour les panneaux et mâts de signalisation. Toutefois, son bilan environnemental est assez élevé au vu de l'énergie nécessaire à sa production.

**Concernant la zone imprimée du panneau, il est recommandé de la recouvrir d'un lamina anti-UV** qui permet de protéger le panneau contre la pluie et le soleil mais aussi contre les tags.

L'impression des informations du panneau peut être réalisée grâce à une technique d'impression numérique ou directe.

### LA TAILLE DES PANNEAUX

Si le choix se porte sur la mise en place d'un seul panneau, en raison de l'information à fournir, et afin qu'elle soit lisible, le recours à des panneaux d'une taille d'1,2m x 1m est recommandé. Installé à 80cm du sol, il permettra de rendre accessible aux personnes à mobilité réduite les informations essentielles mais écrites en petits caractères, en les plaçant dans le bas. Le haut du panneau sera réservé aux titres et aux écritures en gros caractère. Des panneaux plus grands ne sont pas proscrits mais doivent être conçus en fonction des usagers, de l'usage attendu, du lieu d'implantation, etc.

Si le choix se porte sur la multiplication des panneaux ayant pour but chacun d'aborder un type d'information (information générale avec carte générale de l'itinéraire ; carte de section reprenant les éléments de service ; éléments d'interprétation du territoire) alors de panneaux de plus petite taille pourront être sélectionnés.

Dans tous les cas, l'élément principal sera surtout de veiller à l'insertion du panneau dans le paysage et sur l'aire elle-même. Le panneau doit, rappelons-le, s'y insérer correctement et mettre en valeur l'endroit.



## ENTRETIEN ET DURABILITE DES PANNEAUX

Entretien et durabilité vont de pair. Si le choix en amont s'est posé sur des matériaux à la durabilité forte, le travail d'entretien sera moins prenant. Le choix des matériaux est essentiel.

Néanmoins, tout panneau demande un entretien minimal afin de rester en bon état. Le panneau reprenant l'interprétation du territoire est un moyen d'interaction entre les gestionnaires et les usagers, ainsi qu'un moyen de transmettre un patrimoine et une image du lieu. Si le panneau est en mauvais état par manque d'entretien, cela peut dévaloriser l'image du lieu. Afin que ce problème ne se pose pas, il convient de désigner, dès l'installation du panneau, l'organisme qui sera en charge de son entretien.

Cet organisme devra effectuer des vérifications régulières selon les fréquences indiquées ci-dessous. Ces informations sont reprises du Référentiel des aires d'arrêt (CITW+).

- **Mobilier en bois** : Il est nécessaire de vérifier A MINIMA une fois par an le mobilier avant le début de saison, en particulier la qualité du mât (à vérifier au moins 2 fois par an), la stabilité des éléments et le nettoyage de la zone imprimée du panneau.
- **Mobilier non bois** : Là encore, cela nécessite une vérification annuelle avant le début de la saison pour observer la qualité des lames et du mât, l'usure de la boulonnerie, la stabilité des éléments et le nettoyage de la zone imprimée du panneau.

Ces fréquences d'entretien sont à adapter en fonction de l'environnement dans lequel est installé le panneau. La présence d'arbres à proximité, notamment de résineux, peut augmenter la charge d'entretien tout comme l'exposition aux intempéries.

Les mesures d'entretien citées ci-dessus sont liées à une dégradation « naturelle ». Toutefois, certaines dégradations viennent d'actes de vandalisme et sont aussi à surveiller, en fonction de leur implantation. Il convient donc de procéder le plus rapidement possible au remplacement et/ou nettoyage des éléments dégradés.



Figure 12: Exemple de panneau tagué



## CONCLUSION

En guise de conclusion, les lignes directrices pour mettre en place la signalétique du territoire seront les suivantes :

- Concerner les acteurs
- Porter attention à l'homogénéité le long de l'itinéraire : définir une charte graphique, privilégier la simplicité des cartes, des symboles
- Alléger l'information fournie sur le panneau
- Veiller à la répartition de ces panneaux sur l'itinéraire : uniquement sur les aires de type 30 et si pertinent aussi sur les aires de type 15
- Susciter l'envie de découvrir le territoire par des images et photos
- Privilégier uniquement l'information « durable »
- Opter pour des matériaux durables

Le respect de celles-ci garantira la cohérence de l'information sur l'itinéraire, leur pérennité, leur pertinence et le plaisir pour l'utilisateur qui en découvrira le territoire.



## ANNEXE

### SOLUTIONS POUR METTRE EN EVIDENCE DES INFORMATIONS DE SERVICE « PRIVES »

Nous avons déconseillé ci-dessus d'indiquer toute information privée comme les coordonnées d'un commerce ou d'un restaurant, ou même de faire de la publicité sur les panneaux. Effectivement, ces informations relevant notamment de l'Horeca sont susceptibles d'évoluer très souvent et la mise à jour et la veille de ces informations est très lourde à réaliser. Une solution serait plutôt d'indiquer sur la carte un centre bourg dans lequel plusieurs services sont disponibles (au moins trois commerces par exemple), sans préciser lesquels et sans donner d'informations complémentaires. A l'heure des smartphones, un cycliste souhaitant trouver un restaurant préférera consulter internet plutôt que le panneau d'interprétation du territoire. De plus, il serait mal venu que les lieux indiqués sur le panneau n'existent plus.

**Si indiquer ces services reste une priorité, la solution est d'ajouter des panneaux complémentaires d'informations locales** qu'il faudra alors mettre à jour de manière très régulière. Ce travail de mise à jour doit être réalisé par une structure locale désignée en amont, lors de l'installation du panneau (exemple : Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme, administration locale, etc.). Deux options se présentent :

1. Intégrer des panneaux amovibles comme sur la figure 13 ci-dessous
2. Mettre en place un panneau avec une vitrine ouvrable à l'intérieure de laquelle il est possible d'insérer une affiche contenant les informations de service, en veillant à garder une cohérence visuelle. Cette dernière solution est certes moins esthétique mais est aussi moins coûteuse puisqu'il suffit de changer l'affiche et non l'entièreté du panneau en cas d'évolution des informations.

Sur ces panneaux, le renseignement des adresses labellisées « Bienvenue Vélo » est une information précieuse pour l'utilisateur.



Figure 13: Panneau d'interprétation du territoire avec informations HoReCa placées sur des plaquettes amovibles sur la Vennbahn ([www.vennbahn.eu](http://www.vennbahn.eu))



## BIBLIOGRAPHIE

CAHIER DES NORMES DES ITINERAIRES BALISES. Disponible sur :

<http://balisage.tourismewallonie.be/reglementations>

CITW+, Pro Velo, INDDIGO, Référentiel des aires de repos, 2021.

CODE WALLON DU TOURISME

FONDATION RURALE DE WALLONIE, Réaliser une signalétique touristique autour du patrimoine rural, Avril 2020, Format PDF. Disponible sur :

<https://territoires.frw.be/uploads/7/8/3/9/78394446/signal%C3%A9tique - fiche.pdf>

INDDIGO ALTERMODAL, Notice de signalisation de la Véloroute, Janvier 2011, Format PDF.

Disponible sur : [https://www.velo-territoires.org/wp-](https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2016/11/NOTICE_SIGNALISATION_VELODYSEE_2011.pdf)

[content/uploads/2016/11/NOTICE\\_SIGNALISATION\\_VELODYSEE\\_2011.pdf](https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2016/11/NOTICE_SIGNALISATION_VELODYSEE_2011.pdf)

INDDIGO ALTERMODAL, Notice régionale de signalisation et signalétique sur les Véloroutes et Voies Vertes, Novembre 2012, Format PDF. Disponible sur :

[https://www.velo-territoires.org/wp-](https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2016/11/Guide_signalisation_VVV_Bretagne_web_04.01.2013.pdf)  
[content/uploads/2016/11/Guide\\_signalisation\\_VVV\\_Bretagne\\_web\\_04.01.2013.pdf](https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2016/11/Guide_signalisation_VVV_Bretagne_web_04.01.2013.pdf)

LA MEDITERRANEE A VELO, Guide de la signalisation, Charte et schémas directeurs, 2016, Format PDF. Disponible sur :

<https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2019/02/EV8-La-Mediterrane--vlo.pdf>

MOBIEL VLAANDEREN. *NIBE Milieu-classificatie – Wegverharding licht belaste weg, Technisch Vademecum Paden en verhardingen, 2011*

PARC NATUREL REGIONAL DES ARDENNES, Charte de signalisation des sites et itinéraires touristiques, Novembre 2019, Format PDF. Disponible sur :

[https://www.parc-naturel-ardennes.fr/wp-content/uploads/2019/11/Charte-de-signalisation-des-sites-et-itin%C3%A9raires\\_novembre-2019.pdf](https://www.parc-naturel-ardennes.fr/wp-content/uploads/2019/11/Charte-de-signalisation-des-sites-et-itin%C3%A9raires_novembre-2019.pdf)

REGION CENTRE, Guide de signalisation de EuroVelo 6, Juin 2007, Format PDF. Disponible sur :

[https://www.velo-territoires.org/wp-](https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2016/11/GuidedelasignalisationdeEuroVelo6.pdf)  
[content/uploads/2016/11/GuidedelasignalisationdeEuroVelo6.pdf](https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2016/11/GuidedelasignalisationdeEuroVelo6.pdf)

REGION WALLONNE, Réaliser une signalétique touristique autour du patrimoine rural, Avril 2020, Format PDF. Disponible sur :

<https://territoires.frw.be/uploads/7/8/3/9/78394446/signal%C3%A9tique - fiche.pdf>

TERRITOIRE RHONE, Power point sur l'entretien des aménagements cyclables, Juin 2010, Format PDF.

Disponible sur : [https://www.velo-territoires.org/wp-](https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2016/09/PPT_entretien_TR_2406101.pdf)  
[content/uploads/2016/09/PPT\\_entretien\\_TR\\_2406101.pdf](https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2016/09/PPT_entretien_TR_2406101.pdf)

VELO ET TERRITOIRES, Fiche – Action n°8 : Equipements et aires d'arrêt, Septembre 2018, Format PDF.

Disponible sur : [https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2018/09/FICHE-ACTION-](https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2018/09/FICHE-ACTION-8_quipements-et-aires-darrt_VF.pdf)  
[8\\_quipements-et-aires-darrt\\_VF.pdf](https://www.velo-territoires.org/wp-content/uploads/2018/09/FICHE-ACTION-8_quipements-et-aires-darrt_VF.pdf)

SERVICE PUBLIC REGIONAL DE BRUXELLES, en collaboration avec Francophones Bruxelles, CAWaB, AMT CONCEPT, A.S.P.H. asbl, ANLH, Atingo et Plain-Pied, Guide d'aide à la conception d'un bâtiment



accessible, édition 2017. Disponible sur : [https://cawab.be/IMG/pdf/2017-09-03-ref-cawab\\_3cahiers\\_ensemble\\_171009\\_print-sns\\_compressed.pdf](https://cawab.be/IMG/pdf/2017-09-03-ref-cawab_3cahiers_ensemble_171009_print-sns_compressed.pdf)